



CC des Coteaux de Garonne (Siren : 243301470)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Cadillac
Arrondissement	Langon
Département	Gironde
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	27/12/2002
Date d'effet	27/12/2002

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. JOCELYN DORE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	4 route de Branne
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	33410 CADILLAC
Téléphone	05 56 62 72 98
Fax	05 56 62 87 27
Courriel	com.coteauxdegaronne@orange.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	7 349
Densité moyenne	154,68

Périmètre

Nombre total de communes membres : 9

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
33	Béguey (213300403)	1 159
33	Cadillac (213300817)	2 746
33	Donzac (213301526)	159
33	Gabarnac (213301765)	336
33	Laroque (213302318)	277
33	Loupiac (213302532)	1 170
33	Monprimblanc (213302888)	281
33	Omet (213303084)	293
33	Sainte-Croix-du-Mont (213303928)	928

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 12

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
<i>Elle pourra mettre en place le ramassage des encombrants ménagers et des déchets industriels banaux tels que définis par l'article L2224-13 du CGCT en liaison avec les déchetteries des syndicats intercommunaux de collecte et de traitement des ordures ménagères du secteur de la communauté de communes.</i>
Sanitaires et social
- Action sociale
<i>Politique sociale: 1/ Dans le cadre des actions en direction de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence, rentre dans l'intérêt communautaire la mise en application du contrat petite enfance et la signature du contrat temps libre. La communauté de communes gère directement les équipements liés au fonctionnement inhérents à la mise en place des contrats (centres de loisirs, crèche, accueil péri-scolaire...), participe à la réflexion pour la mise en place d'un CIPD et emplace une politique de sensibilisation des jeunes à la vie culturelle. 2/ Pour une politique d'intégration des seniors de la communauté de communes, les actions suivantes sont d'intérêt communautaire : - mise en place d'une structure de services à laquelle pourront s'adresser les personnes âgées pour des informations, un accompagnement, des petits services d'aide dans la vie quotidienne. - confection (ou achat) et portage de repas au domicile des personnes âgées du territoire de la communauté de communes. - étude sur la faisabilité de mise en place d'un circuit de transport entre les différentes villes de la communauté de communes et celles qui disposent des services, des lieux de loisirs et des commerces. 3/ Développer une politique cohérente de l'emploi en direction des jeunes en adhérant à "la Mission Locale des Deux Rives" en lieu et place des communes. 4/ Recevoir délégation du Conseil Général aux fins de mettre en place et/ou exploiter un service de transport en commun entre les différentes communes et à destination de celles disposant de services, lieux de loisirs et commerces.</i>

Dispositifs locaux de prévention de la délinquance

- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance
- *Participe à la réflexion pour la mise en place d'un conseil intercommunal pour la prévention de la délinquance.*

Développement et aménagement économique

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
- *actions de développement économique. - valorisation des actions viticoles. Est d'intérêt communautaire le soutien aux actions proposées ensemble par les différentes entités viticoles du territoire de la communauté de communes, de même que l'aide à l'organisation de la bourse aux vendangeurs (et leur logement) ou encore un apport d'aide logistique à la représentation de ces entités lors de diverses fêtes ou rencontres tenus sur le territoire de la communauté de communes. - Dans l'objectif de valoriser une meilleure connaissance du territoire, création et animation permanente d'un journal et d'un site multimédia d'intérêt communautaire.*

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs
- 1) *Dans le cadre d'une gestion des équipements sportifs et culturels existants dans les communes, sont d'intérêt communautaire les équipements suivants : - la piscine de Cadillac. - le gymnase d Cadillac (salle polyvalente). - le camping de Cadillac. - le terrain de foot, vestiaires et abord de Saint Croix du Mont. Les équipements cités étant les euls de la catégorie existant sur le territoire et par conséquent fréquentés par les habitants des communes membres, il apparaît d'intérêt communautaire de rattacher ces équipements à la communauté de communes. Les clubs ou associations utilisateurs signeront des conventions avec la communauté de communes. 2) Est d'intérêt communautaire la création d'un centre pédagogique par l'installation de panneaux explicatifs, d'une vidéo et l'animation du centre (accueil de groupes) sur le site géologique de Sainte Croix du Mont. 3) Est d'intérêt communautaire, (en collaboration avec l'éducation nationale et les communes concernées) une réflexion et une action visant à une meilleure répartition des lieux d'enseignement primaire sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes et leur aménagement.*

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- *Contribution, pour le compte de ses communes membre, à l'élaboration, à la mise en oeuvre, au suivi et à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en s'attachant à faire valoir les positions des communes membres en matière d'occupation de l'espace, d'aménagement du territoire, de transport, de déplacement, d'habitat et d'environnement.*
- Organisation des transports non urbains
- *Etude sur la faisabilité de mise en place d'un circuit de transport entre les différentes villes de la communauté de communes et celles qui disposent des services, des lieux de loisirs et des commerces. - Délégation du Conseil Général aux fins de mettre en place et/ou exploiter un service public de transport en commun entre les différentes communes et à destination de celles disposant de services, lieux de loisirs et commerces.*

Développement touristique

- Tourisme
- *Au niveau du développement touristique, les communes délèguent à la communauté de communes leur compétence tourisme : accueil, information, promotion et participation aux actions collectives pays d'accueil. La communauté de communes se substituant aux communes adhérentes, adopte les statuts du "Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la vallée de l'Euille et du lac de Laromet" et oeuvre pour faciliter l'ouverture la plus large possible de ce lieu à ses habitants, aux structures de loisirs telles que les centres de loisirs pour les enfants, les écoles ou encore d'accentuer le développement touristique du lieu et éventuellement de créer un parcours de santé.*

Logement et habitat

- Politique du logement non social
- Au titre de la politique du logement et du cadre de vie : - Encourager toutes les actions de valorisation de l'habitat public ou privé sur le territoire de la communauté de communes par une politique d'information et de communication.*

Autres

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)
 - NTIC (Internet, câble...)
- Aménagement numérique du territoire tel que défini par l'article L1425-1 du CGCT.*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
33	SYNDICAT MIXTE "GIRONDE NUMERIQUE" (200010049)	SM ouvert	766 397
33	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT D'UN PLAN D'EAU DE LA VALLEE DE L'EUILLE ET DU LAC DE LAROMET (253300107)	SM fermé	7 313
33	Pôle d'équilibre territorial et rural du C?ur Entre Deux Mers (200049682)	SM fermé	98 560
33	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L ENTRE DEUX MERS OUEST POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (SEMOCTOM) (253300545)	SM fermé	99 111
33	SYNDICAT MIXTE POUR LA REALISATION ET LA GESTION D'AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (200024560)	SM fermé	36 550
33	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES O. M. DU LANGONNAIS (Syndicat Mixte) (253300578)	SM fermé	37 605
33	SYNDICAT MIXTE SCOT DU SUD-GIRONDE (200027480)	SM fermé	122 145

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)